

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUIN 2015**

Délibération
n° 2015.06. 73.B

Rénovation de la
chaufferie du
bâtiment mis à
disposition de la
STGA : demande de
subvention auprès de
la Région et de
l'ADEME dans le
cadre du Fonds
régional d'excellence
environnementale
(FREE)

LE QUATRE JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mai 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06. 73.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

**RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DU BATIMENT MIS A DISPOSITION DE LA STGA :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ET DE L'ADEME DANS LE CADRE
DU FONDS REGIONAL D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE (FREE)**

Le GrandAngoulême, labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv), s'est engagé depuis 2007 dans une démarche de plan climat territorial et met constamment en œuvre des améliorations pour réduire la consommation d'énergie de son patrimoine. C'est pourquoi le GrandAngoulême a mis en place un programme pluriannuel de travaux sur un de ses bâtiments actuellement occupé par la Société de Transport du Grand Angoulême (STGA). Celui-ci est composé d'une partie bureaux et d'une partie ateliers.

Suite au diagnostic énergétique réalisé sur le bâtiment en 2010, un scénario d'amélioration du bâtiment a été validé. Ce scénario ambitieux de rénovation a permis la mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'amélioration énergétique :

- Remplacement de l'ensemble de la ventilation avec installation de centrales double-flux avec récupération des calories ;
- Isolation de la toiture terrasse ;
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries et murs rideaux du bâtiment.

Dans le cadre de ce programme de travaux et après avoir diminué les besoins en chauffage, il est prévu le remplacement des chaudières existantes. L'objectif de ces travaux est de réduire la consommation d'énergie non renouvelable sur le bâtiment.

Afin de répondre aux objectifs de TEPcv en terme de développement des énergies renouvelables sur le territoire, il est proposé d'étudier la faisabilité technico-économique de remplacer les chaudières existantes, alimentées en gaz naturel, par une chaudière biomasse.

C'est pourquoi le cahier des charges de maîtrise d'œuvre prévoit une étude de faisabilité biomasse, à l'issue de laquelle le choix se portera soit sur une solution gaz naturel, soit sur une solution bois-énergie.

Pour cette étude de faisabilité technico-économique, le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Pourcentage
Etude	3 000 €	Subvention ADEME/FREE	2 100€	70%
		Autofinancement	900 €	30%
TOTAL	3 000 €	TOTAL	3 000 €	100%

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 19 mai 2015,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter et déposer une demande de subvention auprès de la région et auprès de l'ADEME, dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale et à signer tous les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 juin 2015	<u>Affiché le :</u> 08 juin 2015